

Paris, le 5 septembre

## Communiqué de presse

### RESULTATS DE L'ASSURANCE-VIE – JUILLET 2017

#### JUILLET SOURIT À L'ASSURANCE-VIE MAIS QU'EN SERA-T-IL À L'AUTOMNE ?

PAR PHILIPPE CREVEL, DIRECTEUR DU CERCLE DE L'ÉPARGNE

---

Au mois de juillet, l'assurance-vie a enregistré une collecte nette de 2,1 milliards d'euros signant son meilleur résultat de ses douze derniers mois. Il fallait remonter au mois de juillet 2016 pour enregistrer une collecte supérieure à 1 milliard d'euros. Le mois de juillet est traditionnellement un bon mois pour l'assurance-vie. Même durant la période difficile de 2011/2012, la collecte était, en effet, restée positive.

Juillet 2017 ne déroge donc pas à la tradition et rompt avec la tendance baissière de ces derniers mois. Le montant des cotisations a été correct en s'élevant à 11,1 milliards d'euros contre 11,5 milliards d'euros le mois précédent. Les prestations ont, de leur côté, diminué à 9 milliards d'euros contre 10,9 milliards d'euros au mois de juin. Durant les mois d'été, les épargnants effectuent moins de rachats car ils s'engagent peu sur des opérations lourdes (achats ou construction de logement, achats de voitures). Ces moindres rachats peuvent également s'expliquer par la dissipation des craintes générées par la loi Sapin II (blocage des contrats en cas de crise systémique). L'effet « baisse des taux » qui avait pu amener certains assurés à effectuer des rachats s'estompe également. Les bons résultats de juillet sont également liés au fait que les ménages effectuent leurs arbitrages de milieu d'année avant de partir en vacances. Les assureurs, les courtiers et les conseillers en gestion de patrimoine profitent, en outre, de la disponibilité de leurs clients pour les inciter à réaliser quelques versements.

Les épargnants ont été moins sensibles aux charmes des unités de compte dont la collecte est en baisse. Elle s'est élevée à 2,7 milliards d'euros soit 24 % de la collecte totale contre respectivement 3,5 milliards et 30 % au mois de juin.

Le mois de juillet ne marque pas obligatoirement un retournement de tendance. L'environnement de l'assurance-vie est, en effet, de plus en plus agité et complexe. Après avoir été confronté à la baisse du rendement des fonds euros, elle doit faire face désormais à une éventuelle refonte de son régime fiscal.

Comme souvent au début des mandats présidentiels, elle est dans l'œil du cyclone. La tentation est grande pour une nouvelle équipe de modifier le régime fiscal de ce produit d'épargne qui est, en volume avec un encours de 1659 milliards d'euros, de loin le premier placement des Français.

Les pouvoirs publics cherchent tout à la fois à en réduire le coût fiscal et à réorienter l'épargne des ménages vers ce qui est appelé l'économie réelle. François Hollande s'y était essayé sans beaucoup de résultats. Emmanuel Macron s'est engagé à instituer une taxe forfaitaire unique d'environ 30 % sur les revenus de l'épargne. Elle devrait s'appliquer, selon les informations disponibles, sur les nouveaux versements effectués sur les contrats d'assurance-vie qui dépasseront 150 000 euros. Ce dispositif appliqué à l'assurance-vie aboutirait à une augmentation des prélèvements pour les contrats de plus de 8 ans, actuellement taxés à 23 % et qui passeraient donc à 30 %. La taxe forfaitaire supprimerait le dispositif de fiscalité dégressive qui incite à épargner sur le long terme (le taux du prélèvement libératoire est de 35 % pour les contrats de 0 à 4 ans, de 15 % pour les contrats de 4 à 8 ans et 7,5 % après 8 ans).

Le dispositif avancé par le Gouvernement complexifiera le régime de l'assurance-vie. En effet, cohabiteront trois régimes de taxation, l'impôt sur le revenu, les prélèvements de 35 à 7,5 % pour les anciens versements et les versements inférieurs à 150 000 euros et la taxe forfaitaire unique pour les nouveaux versements de plus de 150 000 euros. Face à cette nouvelle situation, il est possible que les épargnants attendent d'y voir plus clair et, à défaut d'investir dans des produits dits à risque, privilégient les dépôts à vue et le Livret A au cours de l'automne.

**Contact presse :**

Sarah Le Gouez

06 13 90 75 48

[slegouez@cercledelepargne.fr](mailto:slegouez@cercledelepargne.fr)